

UNIVERSITE  
DE  
SHERBROOKE

DIRECTION GENERALE  
DE L'EDUCATION  
PERMANENTE  
1976 - 1977

- PROGRAMMES REGULIERS DE GRADES
- CERTIFICATS
- ADMINISTRATION DES AFFAIRES
- SERVICES POPULAIRES

Pour tout renseignement, s'adresser à:

La direction générale de l'éducation permanente  
Local 200, pavillon des Arts  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke, Québec.

Tél: (819) 565-5472  
(819) 565-5473

## TABLE DES MATIERES

CALENDRIER .....	4
LA DGEP .....	5
NOTES GENERALES .....	9
PROGRAMMES OFFERTS .....	13
<b>I PROGRAMMES REGULIERS DE GRADE</b>	
Baccalauréat en enseignement élémentaire .....	14
Baccalauréat en enseignement (enfance inadaptée) .....	17
Baccalauréat en enseignement professionnel .....	20
Baccalauréat ès arts (...-pédagogie) .....	23
Baccalauréat ès sciences (...-pédagogie) .....	23
Baccalauréat ès arts général .....	25
Baccalauréat ès arts de spécialité .....	25
Baccalauréat en service social .....	27
Diplôme d'études spécialisées en service social .....	27
<b>II LES CERTIFICATS</b>	
Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire .....	31
Certificat d'études en formation pédagogique .....	31
Certificat de perfectionnement en enseignement au collégial .....	32
Certificat de perfectionnement en enseignement du français à l'élémentaire .....	33
Certificat de perfectionnement en enseignement du français au secondaire .....	33
Certificat de culture religieuse et de formation chrétienne .....	34
Certificat d'expression artistique .....	34
Certificat de gestion d'unité de soins .....	36
Certificat de psychologie des relations humaines .....	37
Certificat de service social .....	39
<b>III ADMINISTRATION DES AFFAIRES</b>	
Catégories d'étudiants .....	42
Programmes offerts: certificats .....	43
Brevet de l'institut des banquiers .....	48
Diplôme en administration .....	50
Centres extérieurs .....	51
Associations professionnelles .....	54
<b>IV SERVICES POPULAIRES</b>	
Cours de l'OPTAT .....	58
Cours d'anglais, langue seconde .....	58

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1976 - 1977

## TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976

Mercredi 8 septembre	Début des activités du trimestre d'automne pour les étudiants.
Lundi 11 octobre	Action de grâces. Congé universitaire.
Mercredi 15 décembre	Début des examens.
Jeudi 23 décembre	Fin des activités pour les étudiants inscrits au trimestre d'automne 1976.

## TRIMESTRE D'HIVER 1977

Lundi 3 janvier	Début des activités du trimestre d'hiver pour les étudiants.
Jeudi 7 avril	Début du congé de Pâques, en soirée.
Mardi 12 avril	Début des examens.
Samedi 23 avril	Fin des activités pour les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 1977.

## TRIMESTRE D'ETE 1977

Lundi 2 mai	Début des activités du trimestre d'été pour les étudiants.
Lundi 23 mai	Jour férié. Congé universitaire.
Lundi 20 juin	Début des examens.
Vendredi 24 juin	Fête du Canada français. Congé universitaire.
Samedi 25 juin	Fin de la session mai-juin.
Vendredi 1er juillet	Fête du Canada. Congé universitaire.
Lundi 4 juillet	Début de la session juillet-août.
Samedi 13 août	Fin des activités pour les étudiants inscrits au trimestre d'été 1977.

LA D G E P

(DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION PERMANENTE)

## LA DGEF

### OBJECTIFS

Soucieuse de servir le mieux possible la population étudiante se trouvant dans l'impossibilité d'étudier sous le régime du temps complet, l'Université de Sherbrooke s'est dotée d'un organisme voué à cette fin et réunissant un personnel de cadres spécialisés dans les divers domaines de l'éducation permanente: c'est la Direction générale de l'éducation permanente ou DGEF.

La DGEF offre aux étudiants inscrits à temps partiel, c'est-à-dire ceux dont l'étude n'est pas la fonction première, des programmes de perfectionnement leur permettant d'obtenir une compétence sanctionnée ou bien par un grade universitaire ou bien par un certificat attestant des connaissances acquises dans le domaine qui les intéresse: enseignement, affaires, formation personnelle ou culturelle.

De plus en plus, la DGEF s'adonne aussi à l'organisation de projets particuliers à titre de services populaires. Groupes ou individus peuvent obtenir, dans ce cadre, une formation et/ou une information ad hoc sur un sujet précis: toxicomanie; périnatalité; anglais, langue seconde; etc.

En outre, la DGEF s'efforce, en décentralisant ses services autant que faire se peut, de mieux servir des clients qui ont la particularité de résider loin du campus sherbrookoïse. C'est ainsi qu'elle possède une base importante à Granby et qu'elle ramifie ses activités, à un moindre degré, en plusieurs autres localités: Asbestos, Coaticook, Lac-Mégantic, St-Hyacinthe, Thetford Mines, etc.

En agissant de cette façon la DGEF manifeste son désir de répondre à tous les besoins que lui exprime la population de l'Estrie en général.

### DIRECTION

*Directeur général:* Roger BERNIER  
*Directeur général adjoint:* Robert ROUTHIER  
*Directeur administratif:* Benoît LETENDRE  
*Directeur de la programmation:* Gilbert LECLERC  
*Directeur de Performa:* Marcel RIENDEAU  
*Coordonnateur du Centre de Granby:* Yvan DUQUETTE  
*Coordonnateur de secteur (certificats):* Laurent GARNEAU  
*Coordonnateur de secteur (grades):* Pierre GUERIN  
*Coordonnateur de secteur (administration)*  
*et directeur des projets spéciaux:* Philippe THEBERGE  
*Secrétaire administratif:* Monique BARNABE  
*Technicienne en administration:* Denise DENONCOURT

### SECRETARIAT

Le secrétariat principal de la DGEF est situé à l'extrémité nord du pavillon des Arts et il est ouvert aux heures normales de bureau, soit de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Pendant les mois de juin, juillet et août, les portes sont ouvertes de 8 heures 30 à 16 heures 30.

En général, le secrétariat peut aussi accueillir la clientèle jusqu'à 20 heures durant les semaines qui marquent le début d'un trimestre.

Pour toute correspondance ou autre communication, veuillez utiliser l'adresse et le numéro de téléphone indiqués en première page.

## LE CENTRE DE GRANBY

La Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke opère depuis juillet 1972 un secrétariat permanent à Granby où tout étudiant adulte inscrit, à temps partiel, peut se prévaloir des services offerts.

Présentement situé au centre administratif de la Commission Scolaire de Granby (385, rue Principale), ce secrétariat déménagera, à compter de septembre 1976, dans les locaux du Cegep de Granby (50, rue St-Joseph).

L'adresse postale demeure toutefois inchangée et toute correspondance destinée au Centre de Granby doit être adressée comme suit:

Université de Sherbrooke  
Centre de Granby  
C.P. 12, Granby,  
Québec.  
J2G 8E2

Le coordonateur du Centre de Granby est Monsieur Yvan Duquette et on peut le rejoindre en composant (514) 378-4669.

Heures de bureau  
9 heures à 12 heures - 13 heures 30 à 17 heures  
Juillet - août  
8 heures 30 à 12 heures - 13 heures 30 à 16 heures 30

Tous les étudiants de la région de Granby doivent utiliser les services administratifs du Centre pour toutes formalités d'admission et d'inscription.

Les étudiants à un centre extérieur sont soumis aux mêmes conditions et règlements pédagogiques que les étudiants au campus de Sherbrooke.

L'Université de Sherbrooke ne s'engage pas à offrir tous les cours d'un programme dans un centre extérieur. Elle se réserve le droit d'inviter les étudiants à poursuivre certains cours de leur programme au campus de Sherbrooke notamment lorsque le nombre d'étudiants inscrits à un cours sera jugé insuffisant.

NOTES GENERALES

## REGLEMENTS

Les règlements généralement en vigueur à l'Université de Sherbrooke font désormais l'objet d'une publication particulière du Bureau du registraire. On en obtiendra le texte officiel en s'adressant à cet endroit. La brochure porte le titre de "Dispositions générales" et transmet, en plus des règlements, des renseignements sur le personnel de l'Université et sur le calendrier universitaire.

Les quelques renseignements fournis ci-dessous sont en conformité avec ces règlements et constituent l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour accéder aux services dispensés par la DGEF.

## ADMISSION ET INSCRIPTION

Le calendrier des activités de la DGEF s'étend sur les 12 mois d'une année et, de façon générale, il comporte 4 sessions distinctes: la session du trimestre d'automne (septembre-décembre), la session du trimestre d'hiver (janvier-avril), la première session du trimestre d'été (mai-juin) et la seconde session du trimestre d'été (juillet-août).

Chacune de ces sessions constitue un tout, c'est-à-dire que la DGEF peut considérer de nouvelles demandes d'admission à chaque session; en conséquence l'étudiant doit faire son inscription à chaque session à laquelle il veut participer.

**FORMALITES D'ADMISSION** — L'étudiant qui fait une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke (au Bureau du registraire) comme étudiant à temps plein ou à temps partiel doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux contenus dans la brochure "Dispositions générales" publiée par le Bureau du registraire.

Le document utilisé à cette fin est le formulaire DA-1 (Demande d'admission) qu'on se procure sur demande au Bureau du registraire ou au secrétariat de la DGEF.

**FORMALITES D'INSCRIPTION** — Tout étudiant à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200 du pavillon des Arts, en personne ou par correspondance, en se conformant aux directives de même qu'aux dates limites ci-après indiquées.

**INSCRIPTION EN PERSONNE** — Présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire; indiquer son choix de cours; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

**INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE** — Remplir la formule de choix de cours contenue dans l'horaire que la DGEF publie à chaque trimestre; acquitter les frais de scolarité (à raison de \$20.00 du crédit) en incluant un chèque ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke; faire parvenir le tout au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente, porte 200, pavillon des Arts, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec J1K 2R1.

**INSCRIPTION PRIORITAIRE** — Pour des raisons d'ordre pédagogique, peut être limité le nombre des inscriptions pour certains cours. Dans ces cas, les groupes seront formés selon l'ordre prioritaire suivant: a) les étudiants à temps partiel du programme impliqué; b) les étudiants à temps plein du programme impliqué; c) les autres étudiants à temps partiel; d) tout autre étudiant.

**INSCRIPTION TARDIVE** — Toute inscription complétée après les dates limites indiquées ci-après, mais avant le 3e soir du cours, est sujette à une amende de \$5.00. Aucune inscription ne sera acceptée après le 3e soir, c'est-à-dire la 7e heure d'un cours.

**REMARQUE:** L'étudiant qui, après avoir complété son inscription avant la date limite, ne reçoit pas d'accusé de réception doit en conclure:

a) que son inscription est faite en bonne et due forme et concorde avec son programme; b) que le cours auquel il s'est inscrit se donnera tel qu'annoncé.

Pour tout changement majeur, l'étudiant sera informé en temps et lieu par la DGEP.

DATES LIMITES		
Trimestre d'été:	ADMISSION	INSCRIPTION
session mai-juin	1er avril	15 avril
session juillet-août	1er juin	15 juin
Trimestre d'automne:		
session septembre-décembre	1er août	15 août
Trimestre d'hiver:		
session janvier-avril	1er décembre	15 décembre

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ETUDE DU DOSSIER — Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter des problèmes relatifs au choix de ses cours peut s'adresser au secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente. Il est préférable de prendre rendez-vous.

FRAIS FIXES — Frais d'examen du dossier d'admission ..... \$15.00

    Scolarité des cours théoriques, par crédit  
    (15 heures de cours) ..... \$20.00

    Frais des cours pratiques, par 15 heures de  
    laboratoires et de séances de travaux pratiques ..... \$20.00

    Parchemin ..... \$20.00

ABANDON DE COURS — Tout étudiant à temps partiel qui abandonne un cours avant la fin du trimestre auquel il s'est inscrit doit en avvertir par écrit le secrétariat de la Direction générale de l'éducation permanente.

PAIEMENT INCOMPLET — Toute formule de choix de cours non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant.

SUPPRESSION D'UN COURS — La direction se réserve le droit de supprimer les cours qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MANUELS — Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire.

FRAIS DE PHOTOCOPIE — Toutes les feuilles nécessaires au fonctionnement d'un cours (syllabus, questionnaires, tests, examens), soit un maximum de 20 feuilles par étudiants sont remises sans frais. Au-delà de cette limite, la photocopie de documents est à la charge de l'étudiant à raison de \$0.03 la feuille.

BIBLIOTHEQUES — Les étudiants à temps partiel ont accès aux bibliothèques de l'Université au même titre que les étudiants à temps plein. Une identification suffisante permet de consulter les ouvrages sur place mais la carte d'identité (qu'on se procure au Bureau du registraire) permet d'emprunter les ouvrages. On obtiendra tous les renseignements concernant le Service des bibliothèques en s'adressant au comptoir de la Bibliothèque générale, située au Pavillon central.

**VEHICULES AUTOMOBILES** — Toute personne faisant usage d'un véhicule automobile sur le campus doit posséder un permis et se conformer aux règlements. On se procure ce permis au Service de l'équipement, situé à la Centrale d'énergie.

**LOGEMENT** — Le nombre de lits disponibles dans les diverses résidences d'étudiants est de 1060. Les prix de location durant la session d'été sont de \$18.00 par semaine pour une chambre simple et de \$15.00 par semaine pour une chambre à 2 lits. (Tarif en vigueur au 1er juin 1976; sujet à modification). Pour obtenir une chambre sur le campus, on s'adresse au directeur du Service de logement, au Centre social. Tél. (819) 565-5490. Un dépôt de \$10.00 est exigé.

**REPAS** — Pour les repas, on trouve sur le campus plusieurs endroits susceptibles de satisfaire tous les goûts et toutes les bourses: une cafétéria d'une capacité totale de près de 1,000 places, la salle à dîner Le Sommet, un casse-croûte au Pavillon central, le restaurant l'Entrecôte (125 places) et le bar salon situés à la Résidence universitaire, le casse-croûte L'Antre II (300 sièges) situé au sous-sol du Centre social; enfin quelques 70 distributrices automatiques disséminées dans les résidences et les facultés offrent un choix varié d'aliments, boissons gazeuses, friandises, cigarettes, etc.

**DIVERS** — On peut également se procurer un grand nombre d'articles d'usage courant au magasin coopératif des étudiants (COOP), situé au Centre social, où sont d'ailleurs logés les divers services de Vie étudiante, le secrétariat de l'AFEUS (Association fédérative des étudiants de l'Université de Sherbrooke), la chapelle, la banque, le coiffeur, etc.

## PROGRAMMES OFFERTS

### I. PROGRAMMES REGULIERS DE GRADE

## BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Le programme de baccalauréat en enseignement élémentaire est conçu pour préparer à l'enseignement multidisciplinaire. Il tient compte de l'adulte qui se forme et de l'enfant à guider plus tard.

L'étude des règlements et des programmes du Ministère de l'éducation assure une meilleure intégration dans le milieu scolaire. L'utilisation d'un matériel didactique abondant permet à l'étudiant de se familiariser avec les moyens concrets d'enseignement. Le contact fréquent avec le milieu scolaire, l'observation dans les classes, le travail en atelier favorisent également l'épanouissement du maître en exercice et lui permettent de se rendre compte de ses propres réactions face au groupe scolaire.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme du baccalauréat en enseignement élémentaire (premier cycle: enfants de 5 à 8 ans - deuxième cycle: enfants de 6 à 12 ans) comprend 90 crédits répartis dans les matières suivantes:

1) 2 matières sur 3 (42 crédits):

Catéchèse	21 crédits
Français	21 crédits
Mathématiques	21 crédits

N.B.: La discipline non choisie en 1 doit être prise en 2; cependant, la catéchèse reste facultative.

2) 2 matières (18 crédits) parmi:

Anglais (2e cycle seulement)	9 crédits
Arts et musique	9 crédits
Catéchèse	9 crédits
Education corporelle	9 crédits
Français	9 crédits
Mathématiques	9 crédits
Sciences à l'élémentaire	9 crédits
Sciences humaines à l'élémentaire	9 crédits

3) Pédagogie (24 crédits)

4) Stages (6 crédits)

N.B.: On accorde généralement, aux titulaires d'un brevet d'enseignement, des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

L'étudiant admis au baccalauréat en enseignement élémentaire est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui conduisent à ce grade.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admissibles au programme du baccalauréat en enseignement élémentaire (1er ou 2e cycle) ceux qui possèdent un baccalauréat ès art (B.A.), un diplôme d'études collégiales (DEC), un baccalauréat en pédagogie, ou un brevet d'enseignement.

## PROGRAMME DETAILLE DES DISCIPLINES

## 1) DISCIPLINES OBLIGATOIRES

## CATECHESE (21 crédits) \*

CAT 1373 Eglise  
 CAT 1473 Education de la foi à l'élémentaire  
 CAT 1773 Développement religieux de la personne  
 CAT 2073 Initiation sacramentelle  
 CAT 3173 Projet évangélique de Jésus  
 CAT 3573 Bible et catéchèse

CAT 2673 Eveil religieux (1er cycle)  
 CAT 2773 Attitudes chrétiennes fondamentales (2e cycle)

\* Il est recommandé d'entreprendre ce sujet par les cours 1773 et 3173 et de le terminer par 1473.

## FRANCAIS (21 crédits)

FRA 1103 Littérature à l'élémentaire  
 FRA 2413 Expression créatrice  
 FRA 3703 Littérature pour enfants  
 FRA 3803 Objectifs et didactique de l'enseignement du français  
 FRA 4033 Le français écrit  
 FRA 4043 Le français oral

FRA 3903 Formation méthodologique (1er cycle)  
 FRA 3933 Formation méthodologique (2e cycle)

## MATHEMATIQUES (21 crédits) \*

MAT 1803 Ensembles et logique  
 MAT 1813 Relations et fonctions  
 MAT 1863 Géométrie I  
 MAT 2843 Arithmétique  
 MAT 2853 Probabilités et statistiques  
 MAT 3823 Algèbre

MAT 3833 Séminaire (1er cycle)  
 MAT 3843 Séminaire (2e cycle)

\* Ces cours doivent être suivis dans l'ordre.

## 2) DISCIPLINES FACULTATIVES

## ANGLAIS (9 crédits)

ANG 1503 La linguistique et l'enseignement de l'anglais comme langue seconde à l'élémentaire  
 ANG 1603 Objectifs et didactique de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde à l'élémentaire  
 ANG 1703 Le matériel didactique à l'élémentaire

## CATECHESE (9 crédits) \*

CAT 1473 Education de la foi à l'élémentaire  
 CAT 3173 Projet évangélique de Jésus

CAT 2673 Eveil religieux à la maternelle (1er cycle)  
 CAT 2773 Attitudes chrétiennes fondamentales (2e cycle)

\* Suivre ces cours dans l'ordre: 3173, 2673 ou 2773, et 1473.

**ARTS ET MUSIQUE (9 crédits)**

DID 2683 Expression plastique  
DID 2783 Expression musicale  
DID 2883 Pédagogie artistique et musicale

**EDUCATION PHYSIQUE (9 crédits)**

EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire

EPH 3023 L'apprentissage du mouvement chez l'enfant (1er cycle)  
EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique (1er cycle)

EPH 3043 Eléments de programmation en éducation physique (2e cycle)  
EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique (2e cycle)

**FRANCAIS (9 crédits)**

FRA 3703 Littérature pour enfants  
FRA 3803 Objectifs et didactique de l'enseignement du français

FRA 3903 Formation méthodologique (1er cycle)  
FRA 3933 Formation méthodologique (2e cycle)

**MATHEMATIQUES (9 crédits)**

MAT 1873 Activités mathématiques I  
MAT 2873 Activités mathématiques II  
MAT 3873 Activités mathématiques III

**SCIENCES A L'ELEMENTAIRE (9 crédits)**

SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique  
SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences  
SCI 0303 Etude des démarches intellectuelles scientifiques

**SCIENCES HUMAINES A L'ELEMENTAIRE (9 crédits)**

SHE 1103 Sciences humaines à l'élémentaire I  
SHE 2203 Sciences humaines à l'élémentaire II  
SHE 2303 Sciences humaines à l'élémentaire III

## BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT (ENFANCE INADAPTEE) (B.E.I.)

### OBJECTIFS

Ce programme a pour but de préparer des enseignants à faire face à la multiplicité des problèmes d'apprentissage et d'adaptation des enfants en difficulté dans le milieu scolaire.

Soulignons ici que 5 domaines d'objectifs et d'activités sont de plus en plus reconnus comme devant être les grands secteurs où s'exerce l'enseignement à l'enfance inadaptée. Ce sont:

1. les activités d'éveil aux réalités humaines et sociales,
2. les activités d'éveil scientifique et mathématique,
3. les activités d'expression et de communication,
4. les activités d'expression corporelle,
5. les activités d'atelier.

### CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Après avoir posé le problème de l'inadaptation d'une façon globale, le programme s'attaque aux problèmes particuliers en fonction des familles de clientèles scolaires suivantes:

- famille des déficiences mentales,
- famille des troubles d'apprentissage,
- famille des handicaps physiques et sensoriels
- famille des perturbations socio-effectives

Le programme comporte des cours et des expériences pratiques qui aideront le candidat à:

- a) comprendre les différences individuelles de l'enfant;
- b) évaluer ses difficultés d'adaptation (identification et correction).

### CONDITIONS D'ADMISSION

*Pour les futurs maîtres:* le DEC ou l'équivalent et la réussite de l'examen d'admission. (Pour ces candidats, le programme est de 90 crédits).

*Pour les maîtres en exercice:* être en fonction d'enseignement dans ce secteur, posséder un permis ou un brevet d'enseignement, réussir l'examen d'admission (exigé dans certains cas), fournir une lettre de recommandation et d'attestation d'enseignement de son employeur. (Des équivalences sont accordées après étude du dossier du candidat).

### EQUIVALENCES

On accorde généralement aux détenteurs d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études, dont la durée habituelle est de 3 ans, est constitué d'environ 30 cours et comporte 90 crédits. Il comprend les 3 éléments suivants:

*pédagogie:* 54 crédits  
*stages:* 6 crédits  
*disciplines et didactique:* 30 crédits

### DETAILS DU PROGRAMME

#### A- PEDAGOGIE, DISCIPLINES ET DIDACTIQUE (84 crédits)

Le programme est structuré autour des 4 sujets suivants:

- 1) l'acculturation et le développement de la personnalité du maître;
- 2) l'enfant et son éducation (selon le niveau d'enseignement);

- 3) l'inadaptation et la réponse de l'école;  
 4) la pédagogie auprès des familles d'inadaptation.

PHASE 1 - L'acculturation et le développement de la personnalité du maître  
 (9 crédits)

PED 1373 Psychologie de l'apprentissage  
 PED 1423 Animation du groupe scolaire  
 PED 2923 Système scolaire québécois

PHASE 2 - L'enfant et son éducation (42 crédits)

Elémentaire	Secondaire*
COURS OBLIGATOIRES (36 crédits)	COURS OBLIGATOIRES (42 crédits)
a) L'enfant et son développement PED 1303 Psychologie du développement humain I PED 1313 Psychologie du développement humain II	a) L'enfant et son développement PED 1303 Psychologie du développement humain I PED 1313 Psychologie du développement humain II
b) L'enfant et son apprentissage DID 2683 Expression plastique DID 2783 Expression musicale EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire EPH 3033 Situations d'apprentissage en éducation physique FRA 3703 Littérature pour enfants FRA 4043 Le français oral MAT 1883 Laboratoire mathématique I MAT 2883 Laboratoire mathématique II	b) L'enfant et son apprentissage DID 2683 Expression plastique ou DID 2783 Expression musicale EPH 3013 Introduction à l'éducation physique à l'élémentaire EPH 3053 Situations d'apprentissage en éducation physique FRA 1823 Activités d'expression et de communication  <i>2 cours de français parmi les 3 suivants:</i>
c) Instrumentation et techniques en enseignement PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique PED 1333 Instrumentation pédagogique	FRA 2413 Expression créatrice FRA 3703 Littérature pour enfants FRA 4043 Le français oral MAT 1853 Activités d'éveil mathématique SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences
COURS OPTIONNELS (6 crédits)	c) Formation personnelle et sociale
CAT 1473 Education de la foi à l'élémentaire CAT 2673 Eveil religieux ou FRA 2413 Expression créatrice MAT 3873 Activités mathématiques III ou SCI 0103 Développement de l'esprit scientifique SCI 0203 Organisation d'un laboratoire de sciences ou SHE 1103 Les sciences humaines à l'élémentaire I SHE 2203 Les sciences humaines à l'élémentaire II	CAT 1773 Développement religieux de la personne CAT 3173 Projet évangélique de Jésus ou SHE 1103 Les sciences humaines à l'élémentaire I SHE 2203 Les sciences humaines à l'élémentaire II
	d) Instrumentation et techniques en enseignement PED 1323 Stratégies d'intervention pédagogique PED 1333 Instrumentation pédagogique
	* Option réservée aux maîtres en exercice au niveau secondaire.

**PHASE 3 - L'inadaptation et la réponse de l'école (21 crédits)**

PED 1363 Mesure et évaluation  
 PEI 1503 Initiation au diagnostic psycho-pédagogique  
 PEI 1513 Fondements de l'orthodidactie  
 PEI 1523 Orthodidactie de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe  
 PEI 1533 Orthodidactie des mathématiques  
 PEI 1543 Psychologie de l'inadaptation I  
 PEI 1553 Psychologie de l'inadaptation II

**PHASE 4 - La pédagogie auprès des familles d'inadaptation (12 crédits)**

Pour la présente année, l'étudiant a le choix de l'une des 3 familles d'inadaptation suivantes:

- 1) perturbation socio-affective:
  - PEI 2913 - Etude comparative des grands concepts de la rééducation des mésadaptés socio-affectifs et leurs applications pratiques
  - PEI 2923 - L'analyse et la modification du comportement: théories et applications I
  - PEI 2933 - L'analyse et la modification du comportement: théories et applications II
- 2) déficience mentale:
  - PEI 2943 - La déficience mentale: dynamique du syndrome
  - PEI 2953 - La déficience mentale: stimulation intellectuelle
  - PEI 2963 - Développement intellectuel du déficient mental
- 3) troubles d'apprentissage:
  - PEI 2973 - Troubles d'apprentissage: facteurs et dynamismes
  - PEI 2983 - Modèles d'apprentissage et implications pédagogiques
  - PEI 2993 - Recherche d'un plan d'étude

Un cours commun aux 3 familles d'inadaptation:

PEI 3013 - Séminaire de la pratique professionnelle.

**B- STAGES (6 crédits)**

SEI 3006 Stage intensif

L'enseignement étant un art servi par des sciences et pratiqué dans une structure complexe et profonde de relations interpersonnelles, les stages sont conçus de façon à assurer une formation pratique progressive et continue tout au long du cours de formation des maîtres.

Ces stages sont intégrés à l'enseignement reçu à l'Université grâce aux laboratoires faits en milieu scolaire. Ils sont réalisés d'abord auprès des enfants des classes régulières et, ensuite, auprès des différentes familles d'inadaptation.

# BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (B.E.P.)

## OBJECTIFS

Le programme que l'Université de Sherbrooke veut offrir aux maîtres de l'enseignement professionnel au secondaire en exercice vise à satisfaire les besoins de formation et de perfectionnement particuliers à chacun des étudiants et, de ce fait, on peut le qualifier de programme sur mesure.

Tout le programme est basé sur une pédagogie de situation alors qu'il vise à satisfaire les besoins immédiats de perfectionnement des étudiants-maîtres. Dans cette optique, il convient de parler d'un programme bâti sur mesure et réalisé dans une perspective d'entraînement en situation de travail ("in-service-training").

## CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Pour atteindre les objectifs prévus au programme et pour permettre la réalisation de certaines activités, principalement dans le domaine du perfectionnement professionnel, l'Université entend faire appel à d'autres institutions d'enseignement et au monde de l'industrie. Ainsi, des activités pourront être réalisées, hors campus, avec l'aide de ressources humaines et matérielles autres que celles de l'Université.

Dans son ensemble le programme est offert selon un régime à temps partiel: les soirs, les fins de semaine ou durant les vacances d'été; toutefois, certaines activités telles les stages en industrie pourront être réalisées en sessions intensives, l'été ou durant l'année scolaire, selon les possibilités de libération des professeurs et la disponibilité des ressources impliquées.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme du baccalauréat en enseignement professionnel, le candidat doit:

- 1- Soit posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.
- 2- Soit - posséder des connaissances appropriées et une expérience professionnelle pertinente à son champ d'enseignement  
et  
posséder une formation académique de niveau secondaire (11e année) ou une formation jugée équivalente.
- 3- En plus de l'une ou l'autre des 2 conditions précédentes, posséder une autorisation légale d'enseigner, valide pour l'enseignement professionnel, émise par le Ministère de l'éducation du Québec. Cette autorisation légale d'enseigner implique que le candidat a été au moins 3 années sur le marché du travail dans son champ d'enseignement.

## Remarque:

Les candidats qui remplissent seulement la condition no 3 sont quand même admissibles au programme du C.E.F.P. (Bloc I du programme du baccalauréat).

## EQUIVALENCES

On accorde généralement des crédits pour tous les cours suivis dans le cadre des programmes de l'ex-ENET.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte un total de 90 crédits répartis comme suit:

### Sommaire

Ce programme comprend 3 blocs:

- BLOC I - Formation psychopédagogique (30 crédits)
- BLOC II - Perfectionnement professionnel (45 à 51 crédits)
  - A - Tronc commun (9 crédits minimum)

B - Champs de spécialisation et d'enseignement (36 crédits minimum)  
 BLOC III - Formation complémentaire (9 à 15 crédits)

Bloc I - Formation psychopédagogique (10 activités) (30 crédits)

Thèmes et activités

Ce bloc comprend un ensemble de 10 activités, inspirées de thèmes appropriés, qui sont dispensées dans un cadre de pédagogie de situation. La répartition des activités se fait comme suit: 4 activités sont obligatoires et 6 autres activités portent sur des thèmes différents.

Ce programme, intitulé certificat d'études en formation pédagogique (C.E.F.P.), fonctionne depuis septembre 1973; il a été élaboré et mis en marche suite au Plan directeur #1 du M.E.Q.

Bloc II - Perfectionnement professionnel (15 à 17 activités) (45 à 51 crédits)

Partie A - Tronc commun (3 activités minimum) (9 crédits minimum)

Thèmes et activités

Cette première partie comprend un ensemble d'activités communes qui sont dispensées dans un cadre de pédagogie de situation et se répartissent suivant certains thèmes dont les 3 suivants sont prioritaires.

- Le maître de l'enseignement professionnel et ses besoins face aux exigences de formation technique et professionnelle (Identification des besoins)
- Le maître et la communication
- L'homme et son milieu de travail

Pendant la première activité sur l'identification des besoins, l'étudiant-maître pourra préciser son cheminement pour compléter cette partie du programme.

Partie B - Champs de spécialisation et d'enseignement (12 activités minimum)  
 (36 crédits minimum)

Le champ de spécialisation représente le secteur dans lequel enseigne le maître de l'enseignement professionnel. Ex.: Commerce et secrétariat, hydrothermie, etc.

Les activités de perfectionnement dans le champ de spécialisation peuvent se regrouper sous les 3 catégories suivantes:

- Les sciences fondamentales
- Les techniques
- Les stages en industrie

Le contenu, la pondération de même que les modalités de réalisation des activités de perfectionnement dans le champ de spécialisation ne peuvent être identifiés à l'avance et ne peuvent faire partie du présent document. La nature même du programme (programme de formation et perfectionnement sur mesure - basé sur les besoins spécifiques des étudiants-maîtres) implique que les activités seront développées avec la participation des étudiants au moment où ils seront admis dans le programme, en particulier lors de l'activité sur l'identification des besoins.

Bloc III - Formation complémentaire (3 à 5 activités) (9 à 15 crédits)

Avec le concours de personnes-ressources, chaque étudiant-maître identifie ses besoins personnels, fait le choix des activités qui lui conviennent.

Les activités identifiées par l'étudiant-maître pourront être choisies parmi des activités déjà offertes à l'Université ou bien être élaborées de toute pièce.

## EVALUATION

Les modalités d'évaluation de chaque activité pourront varier selon sa nature et sa forme. Cependant, pour chacune d'elles, l'évaluation devient le jugement porté sur l'atteinte, par l'étudiant-maître, des objectifs particuliers à cette activité.

Au niveau du programme, l'évaluation devient le jugement porté sur la valeur et l'atteinte des objectifs spécifiques à chacun des 3 blocs et de l'objectif général de l'ensemble du programme. Cette responsabilité appartient à l'Université qui s'assure de la participation de toutes les personnes et organismes impliqués.

## BACCALAUREAT ES ARTS (...-PEDAGOGIE)

## BACCALAUREAT ES SCIENCES (...-PEDAGOGIE)

## OBJECTIFS

Le programme des baccalauréats (B.A. et B.Sc.) préparant à l'enseignement au secondaire joint, à une formation pédagogique, la formation de base dans une discipline spécifique en vue de favoriser, chez l'étudiant, la synthèse de 2 disciplines de caractères différents.

## CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES

Le futur maître se spécialisera suffisamment dans sa discipline d'enseignement pour être autonome dans son perfectionnement, pour poursuivre des investigations comme en requerra son travail professionnel et pour travailler en groupe avec ses confrères. De plus, le programme prévoit un contact avec le fonctionnement des structures scolaires, avec la réalité de la classe et de la personnalité de l'élève et une sensibilisation à l'animation d'un groupe vers la découverte.

Comme il sera toujours impossible de faire de l'enseignant un spécialiste de tous les problèmes humains que présente l'éducation, on l'éveillera aux problèmes de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie afin qu'il sache recourir aux services des autres spécialistes de son milieu: psychologues, travailleurs sociaux, conseillers d'orientation, autres collègues.

## STRUCTURE DES PROGRAMMES

La durée habituelle des études est de 3 ans. Le programme comporte 90 crédits, distribués de la façon suivante:

majeur: 54 crédits dans une discipline de base  
6 crédits de didactique  
mineur: 24 crédits de pédagogie  
6 crédits de stages

## DIPLOMES OFFERTS

## Baccalauréat ès arts (B.A.)

(majeur: anglais — mineur: pédagogie)  
(majeur: français — mineur: pédagogie)  
(majeur: géographie — mineur: pédagogie)  
(majeur: histoire — mineur: pédagogie)  
(majeur: sciences religieuses — mineur: pédagogie)

## Baccalauréat ès sciences (B.Sc.)

(majeur: biologie — mineur: pédagogie)  
(majeur: chimie — mineur: pédagogie)  
(majeur: mathématiques — mineur: pédagogie)  
(majeur: physique — mineur: pédagogie)

L'étudiant admis à l'un de ces programmes, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

## CONDITIONS D'ADMISSION

### a) TITULAIRES D'UN B.A. OU D'UN D.E.C.

Les conditions d'admission à un programme de formation des maîtres pour le secondaire sont celles des facultés qui enseignent le sujet majeur. De façon générale, ceux qui ont un baccalauréat ès arts (B.A.) ou un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont admissibles à ces programmes à la condition qu'ils aient réussi, au collégial, les cours qui constituent le profil d'entrée de la faculté choisie. Ces conditions d'admission sont décrites dans les annuaires des facultés et dans celui des cégeps.

### b) TITULAIRES D'UN BREVET OU DU BACCALAUREAT EN PEDAGOGIE

*Admission aux programmes des Facultés des arts et de théologie.*

Les titulaires d'un brevet ou du baccalauréat en pédagogie sont admissibles directement aux programmes de la Faculté des arts et à ceux de la Faculté de théologie.

*Admission aux programmes de La Faculté des sciences.*

Pour être admis à un programme de sciences, les titulaires d'un brevet ou du baccalauréat en pédagogie devront suivre, s'ils ne l'ont déjà fait, les cours prérequis suivants de niveau collégial:

a) pour être admis en mathématiques:  
MAT 101, 103, 105, 203\*

b) pour être admis en chimie:  
MAT 103, 203  
CHM 101, 201  
PHY 101 ou 102  
PHY 201 ou 202

c) pour être admis en physique:  
MAT 103, 105, 203  
PHY 101, 201, 301 ou  
PHY 102, 202, 302

d) pour être admis en biologie:  
CHM 101, 201  
BIO de préférence 301, sinon 921\*\*  
MAT 103

---

\* Ceux qui enseignent les mathématiques au secondaire sont exemptés de MAT 101.

\*\* Ceux qui enseignent les sciences biologiques au secondaire sont exemptés du cours de biologie.

Le succès aux examens sanctionnant ces cours établira l'admissibilité du candidat.

Il est recommandé, à ceux qui veulent se prévaloir de ces allègements aux conditions normales d'admission aux programmes de la Faculté des sciences, de prendre ces cours prérequis en un laps de temps aussi bref que possible. Ces conditions d'admission ne s'appliqueront qu'aux candidats à un grade d'enseignement, cette condition étant valable tant au moment de la première inscription qu'au moment des réinscriptions subséquentes.

## EQUIVALENCES

On accorde généralement aux détenteurs d'un brevet d'enseignement des équivalences pour les 24 crédits de pédagogie et pour les 6 crédits de stages.

## BACCALAUREAT ES ARTS GENERAL

Le baccalauréat ès arts général comporte une concentration de 30 crédits dans la discipline principale et 60 crédits dans au moins 3 (au plus 5) autres disciplines. Pour composer ces 60 crédits, on ne peut prendre moins de 6 crédits et plus de 24 crédits dans une même discipline.

Les cours constituant la concentration principale (30 crédits) du baccalauréat ès arts général sont les mêmes que ceux qui constituent le programme du sujet mineur dans chaque discipline.

N.B.: L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent.

## BACCALAUREAT ES ARTS DE SPECIALITE

L'étudiant admis à l'un de ces programmes, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Faculté des arts pour connaître le détail des cours qui le composent.

### *ETUDES ANGLAISSES*

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) avoir réussi ANG 201 ou 301 (ou être en mesure de prouver qu'on a atteint le niveau de ces cours);
- c) être agréé par la Faculté.

#### CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

#### PROGRAMMES

1. Baccalauréat ès arts spécialisé (anglais)
2. Baccalauréat ès arts  
(majeur: anglais - mineur: autre discipline)
3. Baccalauréat ès arts  
(majeur: autre discipline - mineur: anglais)

### *ETUDES FRANCAISES*

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) être agréé par la Faculté.

## CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits ;
- b) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

## PROGRAMMES

1. Baccalauréat ès arts spécialisé  
champ d'études: études littéraires  
champ d'études: linguistique  
(Le champ d'études "théâtre" n'est pas offert à temps partiel).
2. Baccalauréat ès arts  
(majeur: français - mineur: autre discipline)
3. Baccalauréat ès arts  
(majeur: autre discipline - mineur: français)

## GEOGRAPHIE

### CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales) ou d'un diplôme équivalent;
- b) être agréé par la Faculté.

### CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir terminé la scolarité de 90 crédits;
- b) avoir participé à 2 camps de travail;
- c) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

## PROGRAMMES

1. Baccalauréat ès arts spécialisé (géographie)
2. Baccalauréat ès arts  
(majeur: géographie - mineur: autre discipline)
3. Baccalauréat ès arts  
(majeur: autre discipline - mineur: géographie)

## HISTOIRE

### CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire du DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'un diplôme équivalent;
- b) être agréé par la Faculté.

### CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir terminé la scolarité, qui est de 90 crédits;
- b) avoir remis tous les travaux requis par les professeurs;
- c) avoir conservé une moyenne cumulative minimale de 1.80.

## PROGRAMMES

1. Baccalauréat ès arts spécialisé (histoire)
2. Baccalauréat ès arts  
(majeur: histoire - mineur autre discipline)
3. Baccalauréat ès arts  
(majeur: autre discipline - mineur: histoire)

## BACCALAUREAT EN SERVICE SOCIAL

Les études de premier cycle (baccalauréat en service social) visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles préparent aussi l'étudiant à promouvoir le développement social. Le baccalauréat en service social autorise son titulaire à l'admission dans la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel". Le nouveau programme, en application depuis l'année 1975 - 1976, a été conçu à partir de 2 axes majeurs: domaines de pratique (famille-enfance, aspects sociaux de la vie économique, aspects sociaux de l'éducation et lieux communautaires) et action professionnelle (au bénéfice des micro-systèmes et au bénéfice des méso-systèmes). Ce programme se poursuivra selon 2 formules, l'une à temps complet, l'autre à temps partiel. Au temps complet, les stages pratiques seront organisés, de façon concomitante en 2e année et sous la forme de stage bloc au niveau de la 3e année.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales), ou d'une formation ou d'une expérience jugée équivalente;
- b) avoir réussi MAT 307 ou MAT 337;
- c) être agréé par la Faculté.

### CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir complété la scolarité de 78 crédits pour les activités pédagogiques;
- b) avoir rempli les exigences des stages de formation pratique pour une valeur de 24 crédits.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Activités pédagogiques de base	36 crédits
Action professionnelle:	48 crédits
- théorie (18 cr.)	
- pratique (6 cr.)	
- stages (24 cr.)	
Domaine de pratique	12 crédits
Sciences sociales et du comportement	12 crédits

## DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES EN SERVICE SOCIAL (3E CYCLE)

De niveau postmaîtrise, le programme d'études spécialisées en service social est une contribution du Département de service social de l'Université de Sherbrooke à l'avancement des professionnels du service social et du bien-être en général dans la province de Québec. Il comprend des sessions de courte durée durant l'automne et l'hiver, en plus d'une session bloquée d'été représentant 15 jours de cours et de séminaires à temps plein.

Les secteurs d'études couverts par ce programme sont: a) la recherche en bien-être; b) l'administration sociale; c) la problématique sociale; d) les politiques et les mesures de sécurité sociale; e) les développements dans l'intervention du service social.

L'ensemble comporte au moins 24 crédits en plus des travaux pratiques et du mémoire de fin d'études, ce dernier comptant pour 6 crédits additionnels.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- a) sont admis à titre régulier: les titulaires d'une maîtrise en service social d'une université reconnue ou les titulaires d'une maîtrise dans une discipline des sciences sociales qui possèdent une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du service social;
- b) être agréé par la Faculté.

N.B.: Les candidats qui ne répondent pas à ces exigences peuvent être admis comme étudiants libres.

## CONDITIONS D'OBTENTION

Le diplôme d'études spécialisées en service social est accordé à l'étudiant qui a:

- a) participé aux sessions bloquées et accompli les travaux pratiques requis pour l'obtention des 30 crédits exigés, dont 6 crédits en recherche et 6 crédits pour le mémoire de fin d'études;
- b) réussi l'examen oral portant sur 4 des 5 secteurs d'études;
- c) rédigé le mémoire de compétence;
- d) répondu aux exigences de la Faculté des arts et de l'Université.

## II. LES CERTIFICATS

## OBJECTIFS

Le nombre d'étudiants adultes inscrits à l'Université croît sans cesse. Jusqu'à présent, les efforts pour rencontrer les besoins de cette population se limitaient à offrir aux étudiants les mêmes cours qu'aux étudiants réguliers mais selon des rythmes et des horaires différents.

La Direction générale de l'éducation permanente (DGEP), à l'exemple de nombreux autres organismes dans d'autres universités, a mis au point la formule du certificat. Celle-ci s'avère plus souple, mieux adaptée et de nature à favoriser l'accès de l'adulte à l'Université.

## DEFINITION

Le certificat est un document attestant la réussite d'un programme d'études universitaires de 30 crédits équivalant à une année d'études universitaires et pouvant éventuellement constituer une partie du programme d'un grade.

Par son programme repensé et le plus souvent interdisciplinaire, le certificat rejoint plus spécifiquement les besoins de formation de l'adulte; par sa relative brièveté, il rapproche le terme et le couronnement d'un effort de perfectionnement souvent onéreux; par le caractère officiel de son attestation, il qualifie le travailleur et lui fournit un titre négociable sur le marché du travail.

## CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Pour être admis à un certificat, il faut posséder 13 années de scolarité ou une formation jugée équivalente. Selon les caractéristiques propres à chaque certificat, d'autres conditions peuvent s'ajouter.

## ECHANGE DE SCOLARITE

En outre, afin d'assurer la cohérence nécessaire dans la poursuite de programme; l'étudiant doit acquérir les 30 crédits prévus dans l'intervalle maximum de 3 années.

## PARTICULARITES D'ADMISSION

A part le CAPES et le certificat de culture religieuse et de formation chrétienne, tous les certificats décrits dans ce chapitre n'offrent qu'une seule admission par année, en septembre.

## REMARQUES PARTICULIERES

1. L'étudiant doit remplir une formule de demande d'admission pour chaque certificat auquel il veut s'inscrire. Un étudiant ne peut faire une demande à 2 certificats en même temps.
2. Pour la plupart des certificats, le nombre d'étudiants admis sera limité.
3. L'Université ne s'engage à offrir le programme d'un certificat que s'il réunit le minimum d'inscriptions jugé satisfaisant par la DGEP.
4. Une fois le programme officiellement lancé, l'Université s'engage à offrir au moins une fois les cours nécessaires à l'obtention du certificat. Mais elle ne s'engage pas à présenter le programme de nouveau.
5. L'Université se réserve aussi le droit de modifier sans préavis le titre, le contenu et l'ordonnance des cours prévus au programme de chaque certificat.
6. L'Université ne s'engage pas à conférer automatiquement le premier grade universitaire (baccalauréat) à celui qui aurait réussi 3 certificats.

## LISTE DES CERTIFICATS

Les certificats dont il est question dans ce chapitre sont des certificats remis au terme d'études générales ou professionnelles. Ce sont :

- certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES)
- certificat d'études en formation pédagogique (CEFP)
- certificat de perfectionnement en enseignement collégial (CPEC)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français à l'élémentaire (CPEFE)
- certificat de perfectionnement en enseignement du français au secondaire (CPEFS)
- certificat de culture religieuse et de formation chrétienne
- certificat d'expression artistique
- certificat de gestion d'unité de soins
- certificat de psychologie des relations humaines
- certificat de service social

### CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CAPES)

L'Université offre, aux titulaires d'un premier grade universitaire qui n'ont pas de formation pédagogique, un programme d'un an qui les prépare à l'enseignement au niveau secondaire. Ces études sont sanctionnées par le certificat d'aptitudes pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES).

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme du CAPES comporte les éléments suivants :

- pédagogie:	24 crédits
- didactique:	6 crédits (1)
- stages:	6 crédits

L'étudiant admis à ce programme, ou désireux de l'être, est prié de consulter l'annuaire de la Direction générale de la formation des maîtres pour connaître le détail des cours qui le composent.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis au CAPES les étudiants qui ont terminé au moins 2/3 d'un programme universitaire de 1er cycle qui ne comporte pas de formation en pédagogie. Le CAPES ne sera pas remis avant l'obtention du diplôme de 1er cycle.

(1) La didactique est offerte en fonction de la discipline de formation: anglais, biologie, chimie, français, géographie, histoire, mathématiques, physique ou sciences religieuses.

### CERTIFICAT D'ETUDES EN FORMATION PEDAGOGIQUE (CEFP)

#### OBJECTIFS

- a) Permettre aux enseignants du secteur professionnel aux niveaux secondaire et collégial d'acquérir une formation psycho-pédagogique de base qui complémente la formation et l'expérience professionnelles (dans son métier) lesquelles sont préalables à son entrée dans l'enseignement.
- b) Permettre à ces mêmes enseignants d'acquérir une formation psychopédagogique à temps partiel alors qu'ils sont déjà en exercice. Cette situation permet d'utiliser une pédagogie particulière qui semble la plus propice à la formation de cette catégorie d'enseignant.

- c) En tant que programme à temps partiel, ce programme peut avantageusement bénéficier de la situation étudiants-professionnels dans le milieu scolaire. Ce fait permet, tout en facilitant la collaboration étroite entre les différentes parties, au programme de se développer autour de la notion de "pédagogie de situation". La "pédagogie de situation" permet d'établir constamment cette relation formation expérience vivante et permet à l'enseignant d'être son propre agent de formation pédagogique
- d) Permettre l'obtention d'une qualification légale pour enseigner dans le secteur professionnel et satisfaire les exigences du règlement numéro 4 du M.E.Q.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 10 activités (cours) de 3 crédits chacune qui au total (30 crédits) équivalent à une année de formation à temps plein. Comme le programme de formation pédagogique doit satisfaire les exigences du règlement numéro 4 du M.E.Q., sa structure comporte 6 crédits en pédagogie et en discipline d'appoint, 6 crédits en didactique, 6 crédits en stage et 12 autres crédits choisis dans l'une ou l'autre des 3 catégories précédentes.

Etant donné le caractère expérimental du programme et sa nature particulière, il est pour le moment impossible de fournir le contenu de chaque activité (cours), c'est au début de chaque session que seront élaborées, en collaboration avec les étudiants, les activités de la session en cours.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Si le candidat enseigne au niveau secondaire:

- a) être détenteur d'une autorisation provisoire d'enseigner dans le secteur professionnel au secondaire.

Si le candidat enseigne au niveau collégial:

- a) être officiellement engagé par le CEGEP à titre d'enseignant au secteur professionnel;
- b) posséder une expérience professionnelle pertinente à son champ d'enseignement d'au moins 3 ans;
- c) être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (professionnel) ou d'un diplôme équivalent.

N.B.: Pour de l'information sur le baccalauréat en enseignement professionnel, voir la table des matières.

#### CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT AU COLLEGIAT (CPEC)

L'objectif général du programme est d'assurer le perfectionnement (formation pédagogique) des maîtres au niveau du collégial à partir de la situation concrète des professeurs dans leur milieu de travail.

Il s'agit d'un programme expérimental relié à un projet de recherche-action: PERFORMA. Cette recherche-action s'articule autour d'une structure pédagogique basée sur un processus à 4 temps:

- 1) diagnostic
- 2) choix d'objectifs et d'activités
- 3) réalisation d'activités
- 4) évaluation - follow-up

#### STRUCTURE

Le programme qui est offert sur une base de temps partiel, emprunte sa structure au règlement No 4. Il comporte 30 crédits dont 6 en psychopédagogie, 6 en didactique et 6 en stage, les 12 autres pouvant, au choix, être pris en tout ou en partie dans l'une ou l'autre des catégories mentionnées plus haut.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- 1) posséder au moins un diplôme de technicien ou l'équivalent, ou un diplôme de 1er cycle universitaire ou l'équivalent;
- 2) être un professeur en exercice;
- 3) consentir à franchir toutes les phases du processus pédagogique.

## CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS A L'ELEMENTAIRE (C.P.E.F.E.)

ET

## CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS AU SECONDAIRE (C.P.E.F.S.)

## NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Dans le cadre d'un projet gouvernemental - Plan de développement de l'enseignement des langues (Plan D.E.L.), le Ministère de l'Éducation a mis sur pied un "plan de perfectionnement des maîtres de français (P.P.M.F.). Le P.P.M.F. vise à l'amélioration de l'enseignement de la langue française au Québec, considérée comme langue maternelle. Toutes les universités québécoises ont été invitées à participer à l'application de ce plan auprès des enseignants du territoire qu'elles desservent.

Désireuse de contribuer à l'amélioration de l'enseignement du français langue maternelle, l'Université de Sherbrooke a répondu à l'invitation du Ministère de l'Éducation. Cette contribution a pris la forme d'un tout nouveau programme.

## OBJECTIFS GENERAUX ET PEDAGOGIE

Les maîtres de français sont eux-mêmes des utilisateurs de la langue qu'ils ont la responsabilité d'enseigner. Considérant cette double dimension de leur tâche, le présent programme vise autant la formation personnelle que la formation professionnelle des enseignants qui s'y engageront.

Axé sur la pratique de l'enseignement et appliqué dans le milieu de travail de ceux pour qui il a été conçu, le programme P.P.M.F.-Sherbrooke propose un contenu, une méthodologie, un cheminement et une instrumentation destinés à permettre à chacun

d'améliorer

et

ses propres attitudes linguistiques

## STRUCTURE

La participation au programme s'échelonne sur 3 phases:

- 1) l'identification des besoins (6 crédits)
- 2) l'élaboration de projets (18 crédits)
- 3) l'évaluation par la production de matériel didactique (6 crédits)

## CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITES DE PARTICIPATION

Les conditions d'admission, la sélection des enseignants, les frais de scolarité et de remboursement, les allocations, la reconnaissance pour fins de classification, l'allègement et la compensation financière sont déterminés conformément aux directives du Ministère.

## EQUIVALENCES

- 1) Tout détenteur du C.P.E.F.S. se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits) à l'intérieur du B.A. (français-pédagogie).
- 2) Tout détenteur du C.P.E.F.E. se verra accorder une équivalence globale d'une année (30 crédits de français) à l'intérieur du B.E.E.
- 3) Tout étudiant inscrit au P.P.M.F., qui aura terminé les 6 premiers crédits de la 1re phase du programme intitulé "L'identification des besoins", se verra reconnaître 6 crédits d'équivalence soit à l'intérieur du B.E.E. soit à l'intérieur du B.A. (français-pédagogie).

## CERTIFICAT DE CULTURE RELIGIEUSE ET DE FORMATION CHRETIENNE

### NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Le programme du certificat de culture religieuse et de formation chrétienne s'adresse principalement aux agents pastoraux, aux animateurs de mouvements de spiritualité, aux animateurs de pastorale à l'élémentaire et au secondaire, aux professeurs d'enseignement religieux et de culture religieuse ainsi qu'aux personnes qui cherchent à améliorer leur formation chrétienne ou à parfaire leur culture religieuse.

Ceux qui sont déjà engagés dans l'action pastorale, dans l'enseignement ou dans l'animation de groupes trouveront dans ce programme des éléments d'évaluation de leur action dans un domaine que la complexité des problèmes actuels a rendu vaste et difficile à explorer.

Conçu de façon à fournir à l'étudiant une première initiation aux données de base de la foi (culture religieuse) et à répondre aux besoins personnels qu'il ressent au cours de son cheminement spirituel (formation chrétienne), le programme vise essentiellement à transmettre une formation et une information qui permettent de répondre aux multiples questions que se posent les croyants d'aujourd'hui.

### CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou posséder une formation jugée équivalente.

### CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- 1) avoir suivi et réussi les cours;
- 2) avoir satisfait aux règlements pédagogiques et généraux de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La structure du programme se caractérise par sa polyvalence et sa souplesse, que justifie d'ailleurs la diversité de la clientèle. En d'autres termes, l'éventail des cours offerts (exégèse, pastorale, sciences humaines des religions, spiritualité, théologie) favorise à la fois la formation intellectuelle des candidats et leurs diverses orientations personnelles.

## CERTIFICAT D'EXPRESSION ARTISTIQUE

### NATURE ET INTENTIONS DU PROGRAMME

Dans un monde saturé d'une surabondance de "choses toutes faites", le besoin de créer se fait, par réaction, sentir d'une façon de plus en plus impérieuse chez un nombre de plus en plus grand de personnes.

Le choix très varié de cours offerts à l'intérieur du programme du certificat d'expression artistique a justement pour but de fournir aux personnes qui en sentent le besoin l'occasion de découvrir et développer leurs aptitudes créatrices et surtout de stimuler et orienter leurs propres tendances artistiques.

Les animateurs responsables de chacune des disciplines au programme sont eux-mêmes des professionnels dont la tâche consiste, par la théorie et surtout la pratique, à aider l'étudiant à déceler les dispositions et les particularités qui lui sont propres et à s'exprimer de plus en plus librement.

Bien qu'ils n'aient pas pour but premier de former des artistes professionnels, ces cours n'en apportent pas moins à ceux qui les suivent, et plus particulièrement aux enseignants en exercice, une formation valable qui peut les aider à mener à bien certaines activités artistiques conformes à leurs goûts et à leurs besoins.

La méthode pédagogique utilisée est celle d'ateliers où chaque étudiant est directement impliqué dans le moyen d'expression qu'il a choisi. Ainsi la pratique et la théorie se rejoignent et se complètent. Signalons ici que l'animateur de chaque discipline suit chaque étudiant personnellement permettant ainsi à ce dernier de découvrir et perfectionner le style qui lui est propre.

La responsabilité administrative de ce programme a été confiée à la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP) qui en assure l'encadrement par l'intermédiaire d'un comité spécial.

#### CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Etre titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) ou posséder une formation jugée équivalente.

#### CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- 1) avoir suivi et réussi les cours;
- 2) avoir satisfait aux règlements pédagogiques et généraux de l'Université et aux règlements particuliers du programme.

#### ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers débutent vers la fin de septembre pour se terminer vers la fin de mai de l'année suivante. Chaque atelier (2 cours de 3 crédits) comprend 90 heures réparties sur 30 semaines à raison de 3 heures par semaine. Pour plus de renseignements on consultera l'horaire trimestriel de la DGEP.

Le participant peut s'inscrire à plusieurs ateliers à la fois, s'il le désire. Toutefois, l'Université ne s'engage pas à offrir simultanément tous les ateliers de ce programme. Tout atelier qui ne réunit pas le minimum d'inscriptions requis, sera annulé.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme de 30 crédits comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits de concentration aux choix.

#### COURS OBLIGATOIRES

CEA 1013 Initiation à l'expression artistique

CEA 1293 Projet de création artistique

Cours (ateliers) au choix

a) CONCENTRATION "AUDIOVISUEL "

- CEA 1213 Photographie I
- CEA 1223 Photographie II
- CEA 1253 Audiovisuel I  
(EP: photographie I et II)
- CEA 1263 Audiovisuel II
- \* CEA 1273 Audiovisuel III
- CEA 1283 Audiovisuel IV
- \* CEA 1233 Cinéma I (EP: photographie I et II)
- CEA 1243 Cinéma II

b) CONCENTRATION "2D (DEUX DIMENSIONS)"

- CEA 1613 Organisation picturale I
- CEA 1623 Organisation picturale II
- \* CEA 1633 Organisation picturale III
- CEA 1643 Organisation picturale IV
- CEA 1653 Gravure I  
(EP: organisation picturale I et II)
- CEA 1663 Gravure II
- \* CEA 1673 Graphisme I
- CEA 1683 Graphisme II
- \* CEA 1413 Emaux I
- CEA 1423 Emaux II
- CEA 1433 Emaux III
- CEA 1443 Emaux IV
- \* CEA 1913 Tissage I
- CEA 1923 Tissage II
- \* CEA 1933 Tapisserie haute lice I
- CEA 1943 Tapisserie haute lice II

c) CONCENTRATION "3D (TROIS DIMENSIONS)

- \* CEA 1713 Organisation spatiale I
- CEA 1723 Organisation spatiale II
- CEA 1733 Organisation spatiale III
- CEA 1743 Organisation spatiale IV
- CEA 1113 Céramique I
- CEA 1123 Céramique II
- \* CEA 1133 Céramique III
- CEA 1143 Céramique IV
- \* CEA 1153 Orfèvrerie I
- CEA 1163 Orfèvrerie II

d) CONCENTRATION "DANSE MUSIQUE, THEATRE"

- CEA 1313 Ballet - Jazz I
- CEA 1323 Ballet - Jazz II
- \* CEA 1333 Ballet - Jazz III
- CEA 1343 Ballet - Jazz IV
- \* CEA 1513 Musique I
- CEA 1523 Musique II
- \* CEA 1533 Musique III
- CEA 1543 Musique IV
- \* CEA 1813 Expression dramatique I
- CEA 1823 Expression dramatique II
- \* CEA 1833 Expression dramatique III
- CEA 1843 Expression dramatique IV

L'étudiant choisit ses cours (ateliers) dans n'importe quelle des 4 concentrations offertes, pourvu qu'il respecte les séquences I, II, III et IV de certains ateliers et les exigences préalables (EP) imposées dans certains cas.

Le dernier chiffre du sigle indique le nombre de crédits.

L'accolade signifie que les 2 cours mentionnées ne forment qu'un atelier et doivent être suivis sans interruption.

Les ateliers marqués d'un astérisque seront donnée à la condition de grouper un nombre suffisant d'étudiants.

## CERTIFICAT DE GESTION D'UNITE DE SOINS

### OBJECTIF

Le Certificat de gestion d'unité de soins a pour but de donner à l'infirmier(ère)-chef l'occasion de se former ou de se perfectionner en matière de gestion d'une unité de soins, de relations humaines, de formation continue du personnel et d'organisation de la santé.

Les destinataires sont des infirmiers et infirmières détenant un poste de cadre intermédiaire dans un établissement du réseau des affaires sociales: infirmier(ère)-chef, coordonnateur(trice). etc.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- 1) détenir un diplôme d'infirmier(ère) ainsi qu'un permis d'exercice de l'OIIQ.
- 2) exercer des fonctions de cadre intermédiaire dans un établissement du réseau des affaires sociales.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est de 30 crédits choisis parmi les activités suivantes. Les activités marquées d'un astérisque sont obligatoires.

\* CGS 1003 Ateliers d'intégration 3 crédits

En andragogie:

\* CGS 1013 Démarche par objectifs et éducation des adultes (ce cours doit normalement être fait au début du programme). 3 crédits

\* CGS 1023 Le processus d'apprentissage chez l'adulte 3 crédits

En gestion d'unité de soins:

\* CGS 1114 Gestion des soins 4 crédits

\* CGS 1123 Gestion du personnel 3 crédits

\* CGS 1132 Gestion matérielle et financière 2 crédits

En relations humaines:

\* CGS 1203 Fondements psychologiques des relations interpersonnelles 3 crédits

\* CGS 1213 Initiation au travail en équipe 3 crédits

Choisir en plus une des 2 activités suivantes:

CGS 1223 Comment diriger une réunion 3 crédits

CGS 1233 Solution des problèmes de soins 3 crédits

En organisation de la santé:

\* CGS 1312 Organisation de la santé 2 crédits

\* CGS 1321 Relations de travail 1 crédits

Le règlement pédagogique est le même que celui qui régit l'ensemble des programmes à l'Université de Sherbrooke. On le trouvera dans l'annuaire général au chapitre: "Dispositions générales".

## CERTIFICAT DE PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES

Le programme d'études de ce certificat vise à sensibiliser l'étudiant à la dimension psychologique des relations humaines (relations individuelles et relation de groupe). Il permet d'acquérir des connaissances et des aptitudes qui se révèlent utiles aussi bien dans la vie professionnelle que dans la vie personnelle. Ce certificat ne confère cependant aucun statut professionnel au titulaire.

Il ne s'agit pas d'un cours de culture populaire, mais bien d'une formation complémentaire, ce qui présuppose une formation de base chez l'étudiant. De plus, il n'habilite pas l'étudiant à jouer des rôles de consultant en relations humaines ou à devenir moniteur en dynamique de groupes; tout au plus le sensibilise-t-il à quelques dimensions des relations humaines et de la vie en groupe, lui permettant d'en connaître, au plan théorique, certains phénomènes et, au plan expérimentiel, de s'éprouver lui-même en situation. En outre, en aucun cas, il ne peut remplacer une psychothérapie personnelle. Enfin, il n'est en aucune façon une voie d'accès au Département de psychologie.

Ce programme d'études apporte surtout un complément de formation en permettant à l'étudiant de se mieux connaître dans son fonctionnement interpersonnel tant au niveau de la tâche qu'au niveau du comportement affectif. Il permet aussi à l'étudiant d'entreprendre une démarche autonome et personnelle d'apprentissage.

Au point de vue pédagogique, une importance toute particulière est accordée à l'aspect pratique de la formation grâce au laboratoire de relations humaines, qui offre la possibilité d'expérimenter des situations concrètes de relations interpersonnelles en accomplissant certaines tâches, certains exercices ou certains travaux pratiques et en vivant certaines situations de groupe plus ou moins structurées. Par ailleurs, une place non moins importante est accordée à l'information théorique donnée sous forme d'exposés, de séminaires ou de discussions.

#### DUREE DU PROGRAMME

L'étudiant doit prendre au minimum 2 ans et au maximum 3 pour acquérir la formation donnée.

Comme la démarche d'intégration est répartie, pour les ateliers, sur une durée totale de 2 années, il ne sert à rien à l'étudiant de se hâter et de prendre les bouchées doubles en vue d'obtenir son certificat plus rapidement puisque la DGEF n'accorde le certificat qu'une fois le 2e dossier d'intégration remis et corrigé, c'est-à-dire après le dernier atelier d'intégration. D'ailleurs, occupé à son travail durant la semaine, l'étudiant a intérêt à ne pas prendre plus de 15 crédits par année, se laissant ainsi le temps de digérer les apprentissages et souvent de les poursuivre dans son milieu de vie.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

3 concentrations: 1) développement personnel et interpersonnel; 2) animation pédagogique; 3) intervention en milieux organisés, voilà 3 orientations de fond où l'étudiant peut se reconnaître dans son projet personnel de base. A partir de là, pour l'aider dans ses choix, nous avons tracé des profils de concentrations qui sont autant d'instruments facilitateurs dont peut s'inspirer l'étudiant mais nullement des canaux rigides par où il doit passer.

#### Activités pédagogiques obligatoires:

PSY 4013 Fondements psychologiques des relations interpersonnelles

\* PSY 4303 Démarche d'intégration I

\* PSY 4403 Démarche d'intégration II

#### Activités pédagogiques optionnelles:

PSY 1133 Entraînement au travail en équipe  
(PR: PSY 4153)

PSY 3733 Psychologie de l'organisation

\* PSY 4123 Sensibilisation au développement personnel (PR: PSY 4343)

\* PSY 4133 Sensibilisation aux relations interpersonnelles (PR: PSY 4123 ou PSY 4823)

PSY 4153 Sensibilisation au travail en équipe

PSY 4183 Initiation à la psycho-synthèse

PSY 4233 Créativité et croissance personnelle

PSY 4283 Sensibilisation au langage corporel  
(PR: PSY 4343)

PSY 4323 Introduction à la psychologie des attitudes

\* PSY 4343 Session d'initiation aux relations humaines

PSY 4523 Sociométrie et dimension affective de la vie d'un groupe

PSY 4623 Entraînement à l'animation I  
(PR: PSY 1133)

PSY 4633 Prise de décision en groupe  
(PR: PSY 4153 et PSY 1133)

PSY 4723 Entraînement à l'animation II  
(PR: PSY 4623)

PSY 4733 L'exercice de l'autorité et les relations humaines (PR: PSY 4153 et PSY 1133)

PSY 4743 Techniques d'intervention en milieu organisé

\* PSY 4823 Groupe de formation  
(PR: PSY 4343)

PSY 4833 Vie quotidienne et relation d'aide

PSY 4843 Démarche par objectifs

PSY 4943 Animation d'un groupe d'action

\* Les activités pédagogiques dont le sigle est précédé d'un astérisque sont réservées aux étudiants admis au Certificat.

N.B.: La majorité des activités pédagogiques du certificat sont contingentées. D'une façon générale, les étudiants formeront les groupes selon l'ordre prioritaire suivant:

- a) les étudiants du Certificat de psychologie des relations humaines admis depuis le plus longtemps;
- b) les étudiants du Certificat de psychologie des relations humaines qui sont les premiers à s'inscrire à une activité pédagogique donnée;
- c) les étudiants réguliers du département de psychologie;
- d) les étudiants admis dans un autre programme administré par la DGEP;
- e) les étudiants réguliers en provenance d'une autre faculté;
- f) les étudiants libres.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- 1) posséder 13 années de scolarité ou études et expériences jugées équivalente;
- 2) satisfaire aux exigences d'une sélection qui comprend: soit une entrevue et/ou un questionnaire et un rapport explicitant les raisons de sa demande d'admission au Certificat de psychologie des relations humaines.

#### ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

L'étudiant a la responsabilité de fixer son rythme d'inscription aux activités pédagogiques. Cependant, il devra avoir complété le programme de 30 crédits environ 3 ans après son admission. (La DGEP ne s'engage pas à offrir le programme à nouveau).

La majorité des activités pédagogiques sont offertes en sessions intensives durant les fins de semaine (3 fins de semaine de 15 heures, par activité pédagogique de 3 crédits). Certaines activités pédagogiques sont présentées le soir à raison de 3 heures par semaine, de 19 heures à 22 heures.

### CERTIFICAT DE SERVICE SOCIAL

#### OBJECTIFS ET METHODES

Première étape d'un programme de baccalauréat qui compte 102 crédits (78 académiques et 24 de travail professionnel supervisé), le certificat fait donc partie des études de 1er cycle qui visent à fournir les méthodes de base dont le travailleur social a besoin pour effectuer une intervention efficace vers la prévention et la solution des problèmes sociaux. Elles visent aussi à préparer l'étudiant à promouvoir le développement social.

La méthode utilisée au cours des sessions variera selon les objectifs de chaque cours.

Les participants y travailleront soit en équipe, soit individuellement à partir de thèmes choisis ou de cas concrets.

#### DESTINATAIRES

Ce certificat s'adresse surtout aux techniciens en assistance sociale et aux praticiens du domaine qui voudraient s'engager dans un processus de mobilité ascendante, ainsi qu'à un certain nombre d'autres personnes qui désireraient amorcer une réorientation professionnelle dans un travail à caractère social. Il est bien évident que ce certificat, à lui seul, ne confère absolument pas à son détenteur une qualification suffisante pour enseigner le service social ou pour agir en tant que travailleur social ou conseiller social. Par contre, les études poursuivies jusqu'au baccalauréat autorisent le titulaire à l'admission dans la Corporation Professionnelle des Travailleurs Sociaux de la Province de Québec et, conséquemment, à porter le titre de "travailleur social professionnel".

## CONDITIONS D'ADMISSION

- a) être titulaire d'un DEC (diplôme d'études collégiales) secteur professionnel avec option assistance sociale ou l'équivalent;
- ou
- b) être titulaire d'un DEC secteur général ou professionnel avec option autre que l'assistance sociale, ou posséder une formation jugée équivalente, et avoir au moins 1 an d'expérience jugée pertinente sur le marché du travail;
- ou
- c) avoir complété et réussi son cours secondaire (Sec.V) ou l'équivalent, posséder un minimum de 5 ans d'expérience, de préférence dans le domaine social, et être âgé d'au moins 23 ans.

N.B.: Toute demande qui ne satisfait pas aux conditions d'admission ci-haut mentionnées sera soumise à un comité ad hoc.

## PROGRAMME

### 10 cours (30 crédits)

SES 1113 Introduction au service social	SES 1173 Politiques sociales II
SES 1123 Méthodologie du travail scientifique	SES 1313 Théories générales pertinentes à la vie familiale
SES 1133 Etude des idéologies I	OU
SES 1143 Politiques sociales I	SES 1413 Théories générales pertinentes à la vie économique
SES 1923 Analyse sociologique	SES 1713 Intervention micro-systèmes I
SES 1153 Etude des idéologies II	OU
	SES 1813 Intervention méso-systèmes I
	SES 2973 Analyse politique

## CONDITIONS D'OBTENTION

- a) avoir suivi et réussi les 30 premiers crédits du programme;
- b) avoir satisfait à tous les règlements pédagogiques et généraux imposés par le programme et par la DGEP.

III. ADMINISTRATION DES AFFAIRES

## CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

A l'intérieur des cours d'administration des affaires, les étudiants se répartissent comme suit:

- 1) les étudiants qui, grâce à une préparation suffisante, sont admis à suivre l'un ou l'autre des programmes d'études suggérés en vue d'obtenir un certificat;
- 2) les étudiants inscrits à un ou plusieurs cours faisant partie de l'un ou l'autre des programmes d'études offerts (étudiants libres). Ces étudiants, qui ne recherchent pas un certificat ou ne peuvent s'inscrire à un programme d'études, souhaitent cependant accroître leurs connaissances sur un ou plusieurs sujets. Ils doivent se présenter aux examens;
- 3) les candidats des associations professionnelles suivantes:
  - La Corporation des comptables généraux licenciés,
  - la Société des comptables en administration industrielle,
  - l'Institut des banquiers canadiens.

Ces étudiants peuvent, s'ils sont admissibles à l'Université et à l'une ou l'autre des associations, postuler simultanément le certificat de leur choix et l'affiliation à l'association visée.

On doit prendre note que ces associations sont des organismes distincts et qu'elles ont leurs propres règlements. On trouvera à la fin de cette brochure les renseignements essentiels sur ces associations. Pour obtenir plus de détails, on n'a qu'à s'adresser au secrétariat de chacune d'elles.

### L'ADMISSION / conditions

#### Candidats aux certificats

Les candidats qui désirent être admis à un programme d'études conduisant à l'obtention d'un certificat doivent:

Posséder une 13<sup>e</sup> année de scolarité ou une formation jugée équivalente;

Les candidats qui ne remplissent pas la condition ci-dessus mentionnée peuvent cependant être admis si, après examen de leur dossier (études, cours complémentaires, expérience pratique), ils sont jugés aptes à suivre les cours conduisant aux certificats postulés.

#### Etudiants libres

L'Université de Sherbrooke n'exige pas de diplôme des candidats qui désirent s'inscrire à un ou à des cours faisant partie de ses programmes d'études. Toutefois, pour tirer profit des cours, il faut généralement avoir terminé l'équivalent d'une 13<sup>e</sup> année. De plus, pour être admis à certains cours, on doit posséder des connaissances techniques particulières. Avant de soumettre sa demande d'admission, on doit donc s'assurer des exigences du cours auquel on veut s'inscrire.

#### Candidats aux associations professionnelles

Chaque association a ses propres conditions d'admission, qui peuvent d'ailleurs différer de celles de l'Université de Sherbrooke. On doit donc s'assurer d'être admis comme membre-étudiant de ces organismes avant d'entreprendre les études conduisant à l'admission dans ces associations.

CERTIFICAT D'ADMINISTRATION GENERALE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

## Première année

COM 5003 Comptabilité et contrôle  
 GRH 1003 Principes d'administration  
 GRH 1103 Science du comportement  
 GRH 1403 Aspects légaux des affaires

## Deuxième année

FEC 1003 Finance I (COM 5003)  
 GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)  
 GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003, GRH 1103)  
 MAR 1003 Marketing

## Troisième année

GRH 4003 Politique générale de l'entreprise (cours terminal)  
 GRH 4013 Développement organisationnel et formation des cadres (GRH 2103)

CERTIFICAT DE COMPTABILITE INTERMEDIAIRE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

## Première année

COM 1003 Comptabilité I (financière)  
 COM 2003 Comptabilité II (cycle comptable) (COM 1003)  
 GRH 1003 Principes d'administration  
 GRH 1403 Aspects légaux des affaires

## Deuxième année

COM 2013 Comptabilité III (COM 2003, GRH 1403)  
 COM 2403 Prix de revient I (COM 2013)  
 FEC 1013 Raisonnement économique  
 FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise

## Troisième année

MQG 1103 Analyse statistique  
 MQG 1303 Informatique I

## NOTE EXPLICATIVE

L'étudiant qui a l'intention de s'affilier à l'une ou l'autre des 2 associations professionnelles suivantes: C.G.A. ou R.I.A. doit choisir le certificat comptabilité financière ou comptabilité de gestion selon le cas (voir les certificats suivants).

Sur décision du bureau de la Corporation des comptables généraux licenciés du Québec (C.G.A.) les exigences d'admission seront à partir du 31 décembre 1978: un Diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent. Les étudiants déjà inscrits comme membre étudiant de la Corporation ne seront pas affectés par ce nouveau règlement

Dans l'un et l'autre cas, l'étudiant doit d'abord posséder le certificat de comptabilité intermédiaire (ci-dessus), ou le DEC option finance.

## CERTIFICAT DE COMPTABILITE FINANCIERE (C.G.A.) (1)

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

### Première année

COM 2023 Comptabilité IV  
COM 3103 Vérification fondamentale  
COM 4103 Vérification avancée (COM 3103)  
FEC 1003 Finance I

### Deuxième année

COM 1203 Planification fiscale (COM 2023, COM 2203)  
COM 2203 Législation fiscale  
COM 3403 Prix de revient II  
FEC 2003 Finance II

### Troisième année

COM 3303 Théorie comptable (FEC 2003) (3)  
COM 4003 Systèmes d'information comptable (COM 3103) (3)

## CERTIFICAT DE COMPTABILITE DE GESTION (R.I.A.) (2)

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

### Première année

COM 2023 Comptabilité IV  
COM 3103 Vérification fondamentale  
COM 4103 Vérification avancée (COM 3103)  
FEC 1003 Finance I

### Deuxième année

COM 1203 Planification fiscale (COM 2023, COM 2203)  
COM 2203 Législation fiscale  
COM 3403 Prix de revient II  
MQG 1203 Recherche opérationnelle I (3)

### Troisième année

COM 4003 Systèmes d'information comptable (COM 3103) (3)  
COM 7513 Gestion prévisionnelle et contrôlée

- 
1. L'étudiant qui se présente aux examens du C.G.A. devra, en plus, suivre le cours MAT 1003 Mathématiques financières. Les examens du C.G.A. porteront, à partir de l'année 1976-1977, sur les 4 sujets suivants: comptabilité, vérification, fiscalité et finance.
  2. L'étudiant qui se présente aux examens du R.I.A. devra, en plus, suivre les cours suivants: MAT 1003 Mathématiques financières - RED 1003 Rédaction de rapports - GRH 1103 L'individu et le groupe.
  3. Ce cours est offert à tous les 2 ans seulement.

CERTIFICAT DE FINANCE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

## a) Partie générale

Cours obligatoires (12 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)  
 COM 1013 Contrôle (COM 1003)  
 GRH 1003 Principes d'administration  
 MQG 1103 Analyse statistique

Cours optionnels (6 crédits)

2 cours parmi la liste des cours offerts. (Voir Programmes administration des affaires, page 27).

## b) Partie spécialisation

Cours obligatoire (3 crédits)

FEC 1003 Finance I (COM 1013)

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours parmi les suivants (1):

FEC 2003 Finance II (FEC 1003)  
 FEC 2013 Gestion du fonds de roulement  
 FEC 2113 Monnaie et banque (FEC 1003, MQG 1103)  
 FEC 3003 Principes d'analyse de valeurs mobilières (COM 1003, MQG 1103)

CERTIFICAT DE GESTION BANCAIRE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

Cours obligatoires (21 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)  
 COM 1013 Contrôle (COM 1003)  
 FEC 1013 Raisonnement économique  
 FEC 1113 Environnement économique de l'entreprise  
 GRH 1003 Principes d'administration  
 GRH 4003 Politique générale de l'entreprise (cours terminal)  
 MAR 1003 Marketing

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours, au choix, parmi la liste des cours offerts. (Voir Programmes administration des affaires, page 27).

N.-B. — Le cours IBC 1013 Communications ne peut être reconnu comme cours optionnel.

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

## CERTIFICAT DE GESTION HOSPITALIERE

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

### a) Partie générale (21 crédits)

COM 5003 Comptabilité et contrôle  
GRH 1003 Principes d'administration  
GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)  
GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003)  
GRH 2203 Relations industrielles I (GRH 1203)  
MAR 2013 Marketing des institutions publiques (1)  
PSY 3733 Psychologie de l'organisation (1)

### b) Partie spécialisation (9 crédits) (1)

HSP 1003 Séminaire I: Evolution des systèmes de la santé  
HSP 1013 Séminaire II: Problèmes organisationnels socio-économiques de la santé  
HSP 1023 Etude de cas (domaine hospitalier)

## CERTIFICAT DE GESTION DU PERSONNEL ET RELATIONS INDUSTRIELLES

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

### Cours obligatoires (21 crédits)

ECO 3253 Economie des relations industrielles (GRH 2203)  
GRH 1003 Principes d'administration  
GRH 1203 Gestion du personnel (GRH 1003)  
GRH 2103 Dynamique des organisations (GRH 1003)  
GRH 2203 Relations industrielles I (GRH 1203)  
GRH 4013 Développement organisationnel et formation des cadres (cours terminal)  
ISO 2023 Droit du travail

### Cours optionnels (9 crédits)

#### a) 2 cours au choix parmi les suivants:

COM 5003 Comptabilité et contrôle  
MQG 1103 Analyse statistique  
MQG 1303 Informatique I

#### b) un cours au choix parmi les suivants:

GRH 1103 Science du comportement  
PSY 4153 Sensibilisation au travail en équipe

N.-B. — L'horaire du cours PSY 4153 sera publié en septembre 1976.

---

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

CERTIFICAT DE MARKETING

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

## a) Partie générale

Cours obligatoires (9 crédits)

GRH 1003 Principes d'administration  
 MAR 1003 Marketing  
 MQG 1303 Informatique I

Cours optionnels (9 crédits)

3 cours, au choix, parmi la liste des cours offerts. (Voir Programmes administration des affaires, page 27).

## b) Partie spécialisation en marketing (1)

Cours obligatoires (12 crédits)

MAR 2303 Comportement du consommateur (MAR 1003)  
 MAR 3103 Publicité (MAR 1003)  
 MAR 3203 Commerce de détail (MAR 2303)  
 MAR 3213 Gestion des ventes (MAR 1003)

CERTIFICAT DE SYSTEMES

(Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.)

## a) Partie générale (15 crédits)

COM 1003 Comptabilité I (financière)  
 FEC 1003 Finance I (COM 1003)  
 GRH 1003 Principes d'administration  
 MAR 1003 Marketing  
 MQG 1103 Analyse statistique

## b) Partie spécialisation (15 crédits)

MQG 1003 Gestion des opérations (MQG 1103)  
 MQG 1203 Recherche opérationnelle I (MQG 1103) (1)  
 MQG 1303 Informatique I  
 MQG 2303 Analyse de systèmes (simulation) (MQG 1003) (1)  
 MQG 2313 Systèmes d'information (MQG 1203, MQG 1303) (1)

---

1. Ces cours seront offerts à tous les 2 ans seulement.

## Appendice

### BREVET DE L'INSTITUT DES BANQUIERS CANADIENS

La Direction générale de l'éducation permanente offre, en collaboration avec la Faculté d'administration, les cours conduisant au brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

Le programme de l'Institut permet à l'étudiant-banquier de choisir, selon ses goûts propres, un ensemble de 3 cours optionnels afin d'obtenir son brevet.

La DGEP, pour sa part, offre à l'étudiant-banquier la possibilité de postuler l'un ou l'autre des certificats suivants: finance, gestion bancaire ou marketing, en même temps que le brevet de l'I.B.C.

Pour ce faire, l'étudiant devra toutefois orienter ses choix de cours dans l'optique du certificat qu'il choisit, et compléter le tout par quelques cours de la spécialité concernée.

L'étude de la présentation globale du programme de l'Institut et des certificats de l'Université, que vous trouvez à la page suivante, vous permettra de décider de l'opportunité de postuler les 2 diplômes simultanément.

<u>Cours de l'Institut</u>	<u>Cours équivalents à l'Université</u>	Certificats			
		Gestion bancaire (1)	Finance (2)	Marketing (3)	
<b>P R O G R A M M E</b>					
<b>Première année</b>					
Notions fondamentales de comptabilité	COM 1003	Comptabilité I (financière)	●	●	●
Administration des affaires	GRH 1003	Principes d'administration	●	●	●
<b>Deuxième année</b>					
Communications Economique	IBC 1013	Communications			
	FEC 1013	Raisonnement économique	●		●
	FEC 1113	Environnement économique de l'entreprise			
Comptabilité financière	COM 1013	Contrôle	●	●	
* Option		* Option			
<b>Troisième année</b>					
Marketing	MAR 1003	Marketing	●	●	●
* Option		* Option			
* Option		* Option			
Stratégie de l'entreprise	GRH 4003	Politique générale de l'entreprise	●	●	●

\* Cours optionnels offerts à l'Université:

Direction du personnel	GRH 1203	Gestion du personnel			
Droit des affaires	GRH 1403	Aspects légaux des affaires			
Comportement humain dans l'entreprise	GRH 2103	Dynamique des organisations			
Relations industrielles	GRH 2203	Relations industrielles I			
Systèmes intégrés de gestion	COM 4003	Systèmes d'information comptable			
Financement des entreprises	FEC 1003	Finance I	●		
Monnaie et banque	FEC 2113	Monnaie et banque	●		
Comportement du consommateur	MAR 2303	Comportement du consommateur		●	
Promotion et commercialisation	MAR 3103	Publicité			●
Statistiques appliquées aux affaires	MQG 1103	Analyse statistique			
Recherche opérationnelle	MQG 1203	Recherche opérationnelle I			
Informatique, principes et applications	MQG 1303	Informatique I			

1. L'étudiant devra suivre, en plus, 3 cours parmi la liste des cours optionnels. Voir le certificat de gestion bancaire, page 45.
2. L'étudiant devra suivre, en plus, 2 des 3 cours suivants: Finance II (FEC 2003), Principes d'analyse de valeurs mobilières (FEC 3003), Gestion du fonds de roulement (FEC 2013). Ces cours sont offerts à tous les 2 ans.
3. L'étudiant devra suivre, en plus, les cours: Commerce de détail (MAR 3203), Gestion des ventes (MAR 3213).

# LE DIPLOME EN ADMINISTRATION

## PRESENTATION

A la suite d'une entente avec l'exécutif de la Faculté d'administration, la Direction générale de l'éducation permanente assume l'administration du "Diplôme en administration".

Ce programme de dix cours s'adresse à des personnes qui possèdent un diplôme universitaire dans une discipline autre que l'administration et sont déjà engagées dans l'administration d'une organisation privée ou publique.

L'objectif fondamental du programme est de permettre à ces personnes d'acquérir des connaissances dans les différentes disciplines de l'administration. L'aspect "échange de points de vue" des participants est primordial.

### Conditions d'admission

Les conditions d'admission à ce programme sont les suivantes:

- a) être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire dans une discipline autre que l'administration;
  - b) avoir une expérience d'au moins un an dans l'administration.
- Toutefois, suivant l'avis du comité d'admission, pourront être admis exceptionnellement certains candidats qui ne remplissent pas l'une ou l'autre de ces conditions.

### Attestation

L'attestation portant le titre "Diplôme en administration" sera décernée à tout participant qui aura complété les 10 cours avec succès.

### Renseignements divers

Les diverses formalités à remplir, ainsi que les règlements qui s'appliquent au diplôme sont les mêmes que ceux que l'on retrouve à la page 42.

## PROGRAMME

(10 cours d'une durée de 45 heures chacun.)

COMD 5003	Comptabilité de gestion
ECOD 5003	Macro-économie
FECD 5003	Economie de l'entreprise
FECD 5103	Financement de l'entreprise
GRHD 5003	Théorie des organisations
GRHD 5103	Relations humaines dans l'organisation
MARD 5003	Marketing
MQGD 5003	Éléments de recherche opérationnelle
MQGD 5103	Théorie statistique de la décision
MQGD 5203	Introduction à l'informatique

## LE CENTRE DE GRANBY

### PRESENTATION

La Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke opère depuis juillet 1972 un secrétariat permanent à Granby où tout étudiant adulte, à temps partiel, peut se prévaloir des services offerts.

Le secrétariat est situé au Centre administratif de la Commission scolaire de Granby, 385, rue Principale à Granby, Québec, jusqu'au 31 août 1976. A compter du 1er septembre, il sera situé au Cegep de Granby, 50, rue St-Joseph, Granby, Québec.

Pour éviter de la confusion dans le courrier, toute correspondance destinée au Centre de Granby doit être adressée:

Université de Sherbrooke  
Centre de Granby  
Case postale 12  
Granby, Québec  
J2G 8E2

Le coordonnateur du Centre de Granby est monsieur Yvan Duquette et on peut le rejoindre en composant (514) 378-4669.

Heures de bureau: 9h à 12h - 13h30 à 17h  
Juin-Juillet-Août: 9h à 12h - 13h30 à 16h30  
En soirée: les 11 et 12 août de 19h à 21h

Le secrétariat sera fermé du 19 juillet au 23 juillet inclusivement.

Les étudiants à un centre extérieur sont soumis aux mêmes conditions et règlements pédagogiques que les étudiants au campus de Sherbrooke.

L'Université de Sherbrooke ne s'engage pas à offrir tous les cours d'un programme dans un centre extérieur. Elle se réserve le droit d'inviter les étudiants à poursuivre certains cours de leur programme au campus de Sherbrooke notamment lorsque le nombre d'étudiants inscrits à un cours sera jugé insuffisant.

### FORMALITES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Les formalités d'admission et d'inscription pour les candidats du Centre de Granby sont les mêmes que celles du campus de Sherbrooke.

Toutefois, les étudiants qui désirent suivre les cours offerts par le Centre de Granby doivent adresser leur demande d'admission et compléter leur inscription directement au secrétariat du Centre de Granby.

Les étudiants qui veulent suivre des cours offerts à Sherbrooke seulement, peuvent également compléter leur inscription au secrétariat du Centre de Granby si une telle pratique les favorise.

### DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

- 1) Les inscriptions qui ne seront pas accompagnées du paiement entier des frais de scolarité seront considérées comme nulles. Il s'en suit que les inscriptions faites par téléphone sont nulles.
- 2) Toute inscription reçue après les dates limites sera soumise aux pénalités réservées aux inscriptions faites en retard. Un droit de \$5. est alors exigé.
- 3) L'étudiant qui n'aura pas rempli son inscription avant le 2e cours se verra refuser l'inscription de ce cours à son dossier, même s'il en a passé les examens.
- 4) L'étudiant qui désire dater son chèque d'inscription après la date limite prévue devra, au préalable, avoir pris les arrangements nécessaires avec le Service des finances.

COURS OFFERTS \*

Trimestre d'automne 1976		
LUNDI	COM 1003	Comptabilité I
	COM 2403	Prix de revient I (COM 2013)
	COM 3103	Vérification fondamentale
	ECO 3253	Economie des relations industrielles (GRH 2203)
	GRH 1103	Science du comportement
MARDI	COM 2013	Comptabilité III (COM 2003 - GRH 1403)
	FEC 2003	Finance II (FEC 1003)
	GRH 1003	Principes d'administration
	GRH 4003	Politique générale de l'entreprise (cours terminal)
MERCREDI	FEC 1003	Finance I (COM 5003 ou COM 1003)
	MQG 1303	Informatique I
JEUDI	FEC 1013	Raisonnement économique
	MAR 1003	Marketing
	MAT 1003	Mathématiques financières

Trimestre d'hiver 1977		
LUNDI	COM 2003	Comptabilité II (COM 1003)
	COM 3403	Prix de revient II
	MQG 1103	Analyse statistique
MARDI	COM 2023	Comptabilité IV
	COM 5003	Comptabilité et contrôle
MERCREDI	COM 4103	Vérification avancée (COM 3103)
	FEC 1113	Environnement économique de l'entreprise
	GRH 4013	Développement organisationnel et formation des cadres (GRH 2103)
JEUDI	COM 4003	Systèmes d'information comptable (COM 3103)
	ISO 2023	Droit du travail
3 fins de semaine à déterminer	GRH 2103	Dynamique des organisations (GRH 1003 - GRH 1103)

Session mai - juin 1977		
LUNDI ET MERCREDI SOIR	GRH 1003	Principes d'administration
	GRH 1203	Gestion du personnel
	GRH 1403	Aspects légaux des affaires

- \* - Les programmes d'études complets apparaissent aux pages 43 à 47 inclusivement.  
 - Les cours se donnent au Cegep de Granby, entrée rue St-Jacques.  
 - Tous les cours sont dispensés de 19 à 22 heures.  
 - Les sigles entre parenthèses indiquent les cours prérequis.  
 - Sauf avis contraire, tous les cours sont de 3 crédits.  
 - D'autres cours peuvent être organisés, quelques semaines avant le début des cours, si un nombre suffisant d'étudiants en fait la demande.

## THETFORD MINES

Pour la quatrième année consécutive, la Direction générale de l'éducation permanente offre aux étudiants-banquiers, les cours du brevet de l'Institut des banquiers canadiens.

Le représentant du conseil régional est M. Jean-Claude Carrier que vous pouvez contacter à:

Banque Canadienne Nationale  
230, rue Notre-Dame  
Case postale 250  
Black Lake, Québec

Tél.: (418) 423-4255

## COURS OFFERTS

Trimestre d'automne 1976

Mercredi soir: GRH 1403 Aspects légaux des affaires

Trimestre d'hiver 1977

Mercredi soir: MAR 1003 Marketing

## REMARQUES GENERALES

- Les cours se donnent au Cegep de Thetford Mines.
- Les programmes d'études complets apparaissent aux pages 43 à 47 inclusivement.
- Tous les cours sont dispensés de 19 à 22 heures.
- Sauf avis contraire, tous les cours sont de 3 crédits.
- D'autres cours peuvent être organisés, quelques semaines avant le début des cours, si un nombre suffisant d'étudiants en fait la demande.

## LES ASSOCIATION PROFESSIONNELLES

L'Université de Sherbrooke a des ententes avec quelques associations professionnelles aux fins de préparer les candidats aux examens de ces associations. On trouvera ci-après quelques renseignements à l'usage des candidats intéressés. Ces renseignements ne sont toutefois pas complets; on devra donc les compléter auprès du secrétariat des organismes en question, pour éviter tout malentendu ou toute difficulté.

On doit en effet prendre bonne note que, pour que les cours suivis soient agréés par ces associations, il faut se conformer aux exigences spécifiques de chacune d'elles.

Par ailleurs, si l'on répond à la fois aux conditions de la Direction générale de l'éducation permanente et à celles d'une association donnée, on peut compléter un programme de cours conduisant au certificat de l'Université de Sherbrooke et à la reconnaissance de l'association.

### LA CORPORATION DES COMPTABLES GENERAUX LICENCIES DU QUEBEC (C.G.A.)

Pour être admis comme membre étudiant de la Corporation un candidat doit:

- a) s'inscrire auprès de la Corporation et lui soumettre son dossier scolaire;
- b) l'étudiant doit avoir atteint un niveau de scolarité suffisant pour lui permettre de poursuivre des études universitaires;
- c) occuper un emploi compatible avec les buts de la Corporation afin d'obtenir l'expérience pratique concurremment avec ses études.
- d) suivre les cours prescrits dans toutes les matières et réussir les examens à ces cours dans toutes les matières;
- e) réussir les examens finals de la Corporation en comptabilité avancée, impôts, finance et vérification.

Note: sur décision du bureau de la Corporation des comptables généraux licenciés du Québec, (C.G.A.), les exigences d'admission seront à partir du 31 décembre 1976: un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.

Ce nouveau règlement est sujet à acceptation par l'Office des professions du Québec, article 178 A du code des professions.

### LES ETUDIANTS DEJA INSCRITS COMME MEMBRE-ETUDIANT DE LA CORPORATION NE SERONT PAS AFFECTES PAR CE NOUVEAU REGLEMENT.

Une séance d'information aura lieu lundi soir le 4 octobre 1976 à 20:30 hres à l'auditorium de la Faculté d'administration.

A Granby, une séance d'information aura lieu mardi soir le 5 octobre 1976 à 20:30 hres au Cegep de Granby, entrée rue St-Jacques.

Adresse du secrétariat: Corporation professionnelle des comptables  
généraux licenciés du Québec (C.G.A.)  
5165, Chemin de la Reine-Marie  
Montréal 29, P. Québec  
H3W 1X9

Téléphone: (514) 487-3544

## L'INSTITUT DES BANQUIERS CANADIENS (I.B.C.)

Pour être admis comme membre-étudiant de l'Institut, un candidat doit:

- a) compter un minimum d'une année de service dans une institution bancaire canadienne, membre du système bancaire fédéral, c'est-à-dire une banque à charte, la Banque du Canada, la Banque d'Expansion Industrielle, la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal;
- b) avoir prouvé à ses supérieurs son aptitude à atteindre l'échelon de gérant de succursale en un temps normal;
- c) s'inscrire auprès de l'Institut par l'entremise de la banque dont il est employé

Pour toutes informations supplémentaires, s'adresser à:

L'Institut des Banquiers Canadiens  
Bureau 3920, Place Victoria  
Montréal 115, Québec

N.B. - Le programme de l'Institut ainsi que les cours équivalents offerts par l'Université se retrouvent aux pages 48 et 49.

LA SOCIÉTÉ DES COMPTABLES EN ADMINISTRATION INDUSTRIELLE  
ET EN PRIX DE REVIENT DU QUÉBEC (R.I.A.)

Pour être admis comme membre-étudiant de la Société, un candidat doit:

- a) détenir un diplôme de 11<sup>ème</sup> année décerné par le Département de l'instruction publique ou le Ministère de l'éducation de la province de Québec ou son équivalent;
- b) s'inscrire à la Société et y soumettre son dossier d'études antérieures et d'expérience pratique;
- c) occuper, dans le commerce ou l'industrie, un emploi compatible avec les buts de la Société afin d'obtenir, avec ses études, quatre années d'expérience pratique;
- d) suivre les cours prescrits et réussir les examens.

La Société impose elle-même un examen au terme de chacun des cours prescrits au lieu d'un examen final d'ensemble. Toutefois, dans le cas de quelques-uns des cours prévus, le succès aux examens de l'Université de Sherbrooke exempte de l'examen de la Société.

Adresse du secrétariat:

Société des comptables en administration  
industrielle et en prix de revient  
1509 ouest, rue Sherbrooke  
Montréal 25, Québec

IV. SERVICES POPULAIRES

## COURS D'ETE SUR L'ALCOOLISME ET LES AUTRES TOXICOMANIES

Ce cours spécial a pour but de transmettre les connaissances acquises dans le domaine de l'alcoolisme et des autres toxicomanies. L'enseignement est confié à un groupe de professeurs appartenant à diverses disciplines. La nomenclature des sujets traités figure dans le prospectus des cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Le cycle complet du cours comprend 2 sessions d'été de 2 semaines chacune.

Une attestation d'étude équivalant à 3 crédits par session est décernée par l'Université aux étudiants qui ont subi avec succès les examens annuels.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises à ce cours les personnes ayant complété 13 ans de scolarité. Les responsables du cours se réservent le droit d'étudier les cas particuliers qui voudraient s'inscrire mais qui n'auraient pas la scolarité requise.

### FRAIS

Les frais d'inscription, de scolarité, de logement et de repas, pour chaque session, sont de \$250.00 à la charge de l'étudiant ou de son employeur.

- \$140.00 sont imputables aux frais d'inscription et de scolarité.

- \$110.00 le sont à ceux du logement et des repas.

Etablir le chèque à l'ordre de l'UNIVERSITE DE SHERBROOKE. Les personnes inscrites sont logées et nourries à la résidence des étudiants sur le campus de l'Université.

### HORAIRE

Les cours, d'une durée de 2 semaines, sont offerts au trimestre d'été.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir la brochure concernant ce cours, on voudra bien communiquer à:

Cours d'été sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies  
Direction générale de l'éducation permanente  
Local 200 - Arts  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke, Québec  
J1K 2R1  
TEL: (819) 565-5078

## ANGLAIS (LANGUE SECONDE)

Ces cours sont donnés à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du programme fédéral-provincial de bourses d'anglais, langue seconde.

Ces cours ont pour but l'amélioration des connaissances de l'anglais, langue seconde, et sont dispensés par une équipe de spécialistes, secondés pendant les activités socio-culturelles par des moniteurs compétents.

La session dure 6 semaines depuis le début de juillet jusqu'à la mi-août de chaque année.

Une attestation d'études est remise par l'Université de Sherbrooke aux étudiants qui ont subi avec succès tous les examens requis. Il appartient aux établissements que fréquentent les étudiants d'accorder des crédits pour ces cours en fonction de leurs propres critères.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises les personnes qui répondent aux critères suivants:

- être citoyen canadien ou immigrant reçu;
- avoir 16 ans au 31 décembre précédant la session;
- avoir étudié à temps plein pendant l'année précédant la session;
- avoir terminé au moins le niveau secondaire.

**FRAIS**

Tous les frais de ces cours sont couverts par la bourses décernée par le gouvernement provincial.

**BOURSES**

Pour obtenir une bourse d'études, il faut s'adresser à:

Monsieur Maurice Beaulieu,  
Conseiller linguistique  
Bureau des sous-ministres  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue de la Chevrotière,  
Québec, Québec  
G1R 5A5  
TEL: (418) 643-4633

**RENSEIGNEMENTS**

Pour toute information additionnelle, on voudra bien communiquer à:

Anglais, langue seconde  
DGEF  
Porte 200, pavillon des Arts  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke, Québec  
J1K 2R1  
TEL: (819) 565-5078

Bureau du registraire

UNIVERSITÉ  
DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec J1K 2R1



Canada  
Post  
Canada  
Post

Parade 040

537 0000

Book Tarif  
rate des livres

538

SHERBROOKE